

(1)

(N° 108.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 MARS 1879.

Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1879 (1).

SOUS-AMENDEMENT.

Inscrire à la section 5 du Budget un crédit spécial de 40,000 francs destiné à l'étude de l'amélioration des conditions de l'exploitation de la navigation intérieure et d'un plan d'ensemble pour l'amélioration et le complément des voies navigables et des ports.

A. BEERNAERT.

(1) Budget, n° 88, VII (session de 1877-1878).
Amendements du Gouvernement, n° 32.
Rapport, n° 99.
Amendement, n° 104.